



Merci patron !

La deuxième réunion de négociation annuelle obligatoire s'est tenue ce lundi. Rappelons qu'il s'agit-là de la réunion où sont discutées les revendications salariales de l'ensemble du personnel de La Voix du Nord.

Une fois de plus, la direction, représentée par Marien Bonieux et Arnaud Delannoy ont rejeté toute idée d'augmentation salariale (la dernière augmentation collective en 2012 étant de +0,7%, l'inflation ayant elle augmentée de 7% depuis 2010). « On ne fera rien susceptible d'augmenter la masse salariale », explique Marien Bonieux... afin de préserver les équilibres économiques.

Dans sa grande générosité, la direction propose donc une enveloppe de 69 000 euros nets. Si on la répartit entre les 770 salariés de l'entreprise, cela fera donc une prime pour cette année de 89,66 euros, soit l'équivalent d'un peu plus d'un ticket restaurant par mois. Merci patron !

C'est évidemment inacceptable ! Au moment où on vend le siège de La Voix du Nord 36 millions d'euros, et que se prépare un vaste plan d'économie sur la masse salariale, cette obole paraît particulièrement méprisante. C'est pourquoi l'intersyndicale (que FO et la CGC n'ont pas souhaité rejoindre) a refusé la proposition de la direction.

Depuis le début, nous demandons une augmentation collective. Et souhaitons donc que la direction revoie sa copie.

Et vous qu'en pensez-vous ?

Depuis combien de temps n'avez-vous pas été augmenté ?

Par rapport aux efforts que l'on vous demande, estimez-vous être suffisamment rémunéré ?

Savez-vous qu'après 20 ans d'ancienneté chez les journalistes, 18 chez les ouvriers, votre salaire n'évoluera plus (hors changement de fonction) ?

Savez-vous que votre retraite est calculée sur votre salaire et non sur les primes ?

A toutes ces questions, et certainement d'autres, nous attendons vos réactions, afin d'alimenter notre réflexion et décider des suites à donner.

A vous la parole !

Envoyez vos mails à : snjvoixdunord@gmail.com, cfdtvnd@gmail.com, cgtvnd@gmail.com, journalistescgtvnd@gmail.com